



Tours de Notre-Dame Du bon usage du droit de retrait

Cette année 2013 est celle du jubilé de la cathédrale Notre-Dame de Paris qui fête ses 850 ans. Du fait de tous les chantiers en lien avec cet événement (travaux, installation de nouvelles cloches...) les conditions de travail des agents des Tours de la cathédrale, qui n'étaient déjà pas bien brillantes, ont connues une dégradation sans précédent.

Destruction du local de jour remplacé par...rien (ou presque) !

En effet, les agents disposaient d'un local de jour et de sanitaires dans une des tours, entièrement refait à neuf, voici trois ans seulement. Comme les nouvelles cloches devaient paraître passer au travers de cet espace, il fut entièrement détruit. Suite à nos interventions en CHSCT, nous avons obtenu qu'un petit espace soit tout de même aménagé dans le beffroi Sud, afin que les agents puissent au moins bénéficier d'un point de repli chauffé sur les parties hautes du monument (situées à 300 marches de haut soit l'équivalent d'une quinzaine d'étages à monter et descendre). Cet espace minuscule sorte de placard ne peut contenir que trois ou quatre agents ainsi qu'une petite table et deux, trois chaises. On ne peut décemment pas considérer qu'il s'agisse d'un véritable local de jour. De plus, ce poste de repli a été construit en bois aggloméré, assemblé par de la colle à bois et aurait dû être aéré pendant une période d'au moins trois semaines avant utilisation. Résultat : les agents ont donc souffert de troubles respiratoires, de maux de tête et de nausées... Comme si cela ne suffisait pas ils ont respiré pendant plusieurs mois les poussières et sciures de bois dégagées par les travaux de la cathédrale sans qu'aucun nettoyage ne soit fait pendant un an.

Un nouveau local est bien mis à la disposition des personnels mais sous forme d'algéco de chantier situé derrière la cathédrale soit 300 marches plus bas et 400 mètres plus loin.

Des sanitaires inutilisables

Concernant l'espace billetterie et le bureau de la régie (situé à environ 90 marches de l'entrée du circuit) les sanitaires avaient bien été installés mais jamais raccordés au réseau et donc étaient totalement inutilisables. Résultat : développement chez certains agents de maladies et d'infections urinaires...

Les agents « enfermés dehors »

Cerise sur le gâteau : toutes les serrures de la cathédrale ont été changées en pleine nuit, mettant les agents le lendemain matin devant le fait accompli avec un trousseau de clés ne leur permettant même plus d'ouvrir le circuit de visite normalement. Dans le même temps, ils apprenaient que certains accès du circuit leurs étaient à présent définitivement fermés. Les agents se retrouvaient donc en quelque sorte « enfermés dehors » sur un circuit entièrement grillagé et très étroit. Cela n'est pas sans poser de graves problèmes de sécurité en cas de malaise de visiteur, entre autre, car il n'existe plus aucune possibilité de repli tous les accès ayant été fermés aux agents. En outre, l'accès à ces parties fermées au public permettait également aux agents de prévenir tous risques d'incendie ou de chutes de pierres.

Droit de retrait

Le mardi 15 octobre 2013, les personnels excédés, décidèrent donc unanimement, tous services confondus, d'user de leur droit de retrait, leur santé étant sérieusement mise en danger par l'absence de sanitaire d'une part et par de nouvelles émanations constatées dans le local de jour suite à la mise en service du chauffage d'autre part.

Après 10 jours de droit de retrait, face à la détermination des agents, l'administration s'est enfin décidée à intervenir. Après 10 jours de droit de retrait, voici ce qui a été obtenu :

- installation de sanitaires chimiques au niveau de la régie.
- Nettoyage total du local de repli situé dans les parties hautes, avec pose d'un lino et aménagements d'aérations. Il est également prévu un ménage « courant » trois fois par semaine et un nettoyage complet avec aspiration des poussières une fois par mois. De plus, il est prévu le 13 novembre une analyse de la qualité de l'air dans ce local, afin de lever les doutes sur la nocivité de l'air respiré par les agents. Dans l'attente, des mesures en terme d'aménagement du temps de travail ont été accordées par l'administration.
- Dans les parties hautes, un sanitaire provisoire sera réinstallé à l'emplacement de l'ancien local de jour, dans l'attente d'une solution pérenne.
- Concernant les clés, la DRAC et le CMN ne s'opposent pas à ce que les agents puissent à nouveau avoir accès à l'arrière de la tour Nord, mais la tour sud pose encore quelques problèmes.

Les agents des Tours de Notre-Dame ont su faire preuve de courage et de détermination et retrouvent ainsi un minimum de décence au niveau de leurs conditions de travail déjà bien difficiles. Lorsque les personnels se mobilisent ensemble, dans l'unité et pour leurs conditions de travail les résultats ne se font pas attendre. Qu'on se le dise...

Paris, le 25 octobre 2013